

	
Délégation n°2	Conseil Municipal du Lundi 8 février 2021
Direction juridique	Domaine de compétence : 3.2 - Cessions
<p><b>Le Lundi Huit Février deux mille vingt et un à 17 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</b></p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 01/02/2021</p> <p>Membres présents : 30 puis 31 (Arrivée de Madame Catherine SIBLISKI à 18 h 05)</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 6 puis 5</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 1</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 1</p> <p>Nombre de votants : 31</p> <p>Affiché le 10/02/2021</p> </div>	<p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, <b>Adjoints</b>, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Monsieur Frédéric CADET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Sophie DENEUX, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, <b>Conseillers municipaux.</b></p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Monsieur Charles LANQUETIN à Monsieur Franck TINDILLIER, Madame Nathalie TILLIER à Madame Aurore WACOGNE, Madame Josiane BOUTOILLE à Monsieur Philippe FAIT, Madame Christelle BEAURAIN à Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE à Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Catherine SIBLISKI (arrivée à 18 h 05) à Monsieur Gérard ANDRE.</p> <p><b>Absent (s) excusé (s)</b> : Madame Anne-Marie GOLDSTEIN.</p> <p><b>Absent (s) non excusé(s)</b> : Monsieur Xavier BRASSART</p> <p><b>Votants</b> : 31</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Monsieur Philippe RAMET</p>
Objet : Cession à titre onéreux d'un bien immobilier	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de cession à titre onéreux d'une parcelle de terrain située Allée du Vallon

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les dispositions de l'article L.2241-1 ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** l'avis du service des Domaines, en date du 4 février 2021 (annexé à la présente délibération), portant estimation de la valeur vénale de la parcelle, d'une superficie de 6 820 m<sup>2</sup>, située allée du Vallon, enregistrée au cadastre en section BB sous le numéro 171, à hauteur de 430 000,00 € (quatre cent trente mille euros) ;

**Vu** l'avis de la Commission municipale « Equiper durablement la Ville d'Etapes-sur-Mer » en date du 22 janvier 2021 ;

**Considérant** la proposition écrite, en date du 15 décembre 2020, de la société « VALURBAIN », sollicitant la cession à titre onéreux, au prix de 490 000,00 € (quatre cent quatre-vingt dix mille euros), de la parcelle, d'une superficie de 6 820 m<sup>2</sup>, située allée du Vallon, enregistrée au cadastre en section BB sous le numéro 171 ;

**Considérant** la requête, en ce sens, motivée de la société « VALURBAIN », en connaissance du projet de réalisation d'un programme d'habitat.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- d'autoriser la vente, au profit de la société « VALURBAIN », de la parcelle, d'une superficie de 6 820 m<sup>2</sup>, située allée du Vallon, enregistrée au cadastre en section BB sous le numéro 171, au prix de 490 000,00 € (quatre cent quatre-vingt dix mille euros) ;
- de mettre à la charge des acquéreurs tous frais, droits et émoluments attachés aux rédaction et publicité de l'acte authentique à intervenir ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir relatif à la vente, au profit de la société « VALURBAIN », de la parcelle, d'une superficie de 6 820 m<sup>2</sup>, située allée du Vallon, enregistrée au cadastre en section BB sous le numéro 171, au prix de 490 000,00 € (quatre cent quatre-vingt dix mille euros) ;

**La délibération est adoptée par 31 voix pour.**

Vu pour être affiché le 10 Février 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.